

LA DOCTRINE POLITIQUE  
DE  
SAINT AUGUSTIN

---

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES  
PRÉSENTÉE A LA  
FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

PAR  
GUSTAVE COMBÈS

4927

---

PARIS  
LIBRAIRIE PLON  
PLON-NOURRIT ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
8, RUE GARANCIÈRE - 6<sup>e</sup>

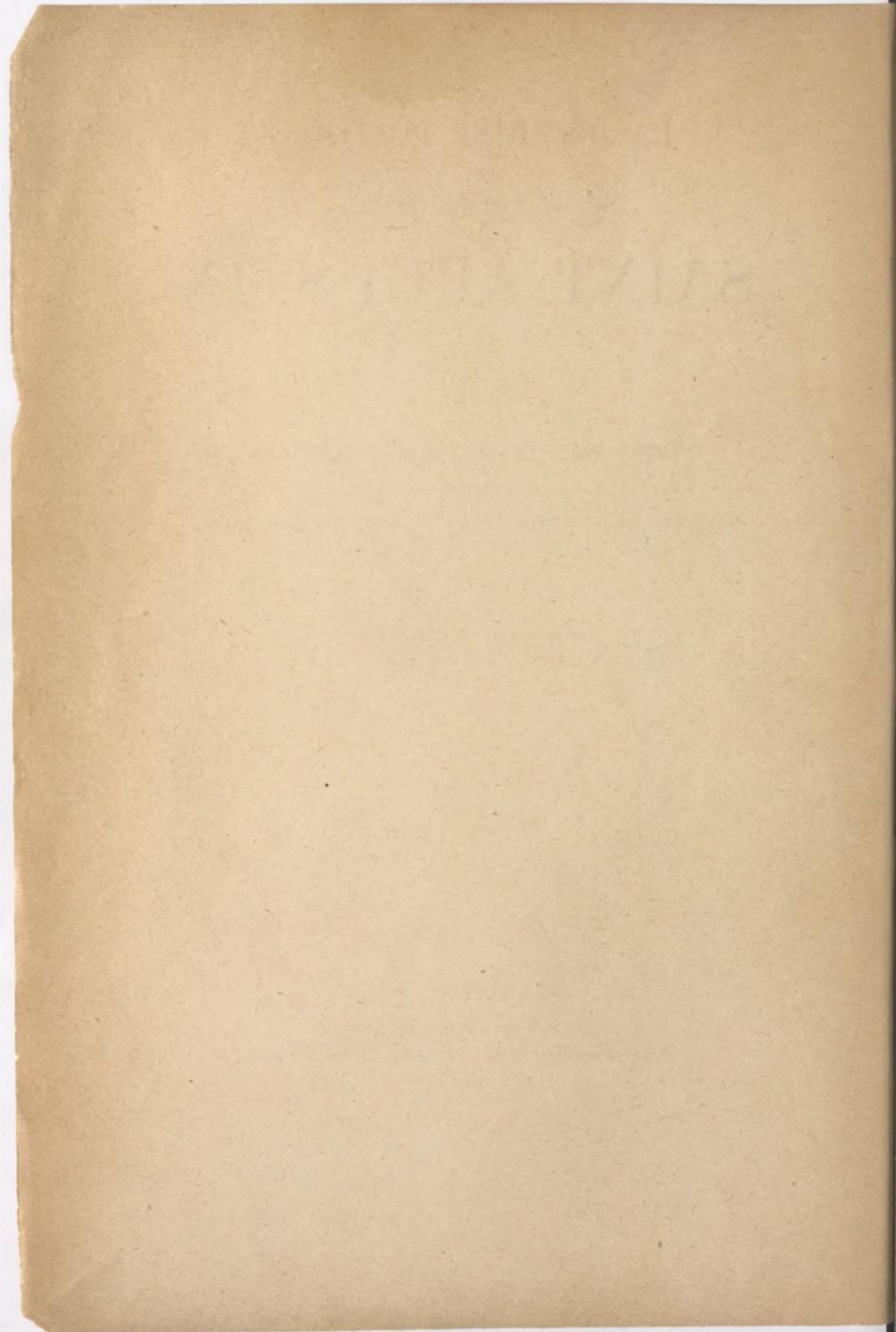
1927

LA DOCTRINE POLITIQUE  
DE  
SAINT AUGUSTIN



8-R

35484



LA DOCTRINE POLITIQUE

DE

SAINT AUGUSTIN

---

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

PRÉSENTÉE A LA

FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

PAR

GUSTAVE COMBÈS

---

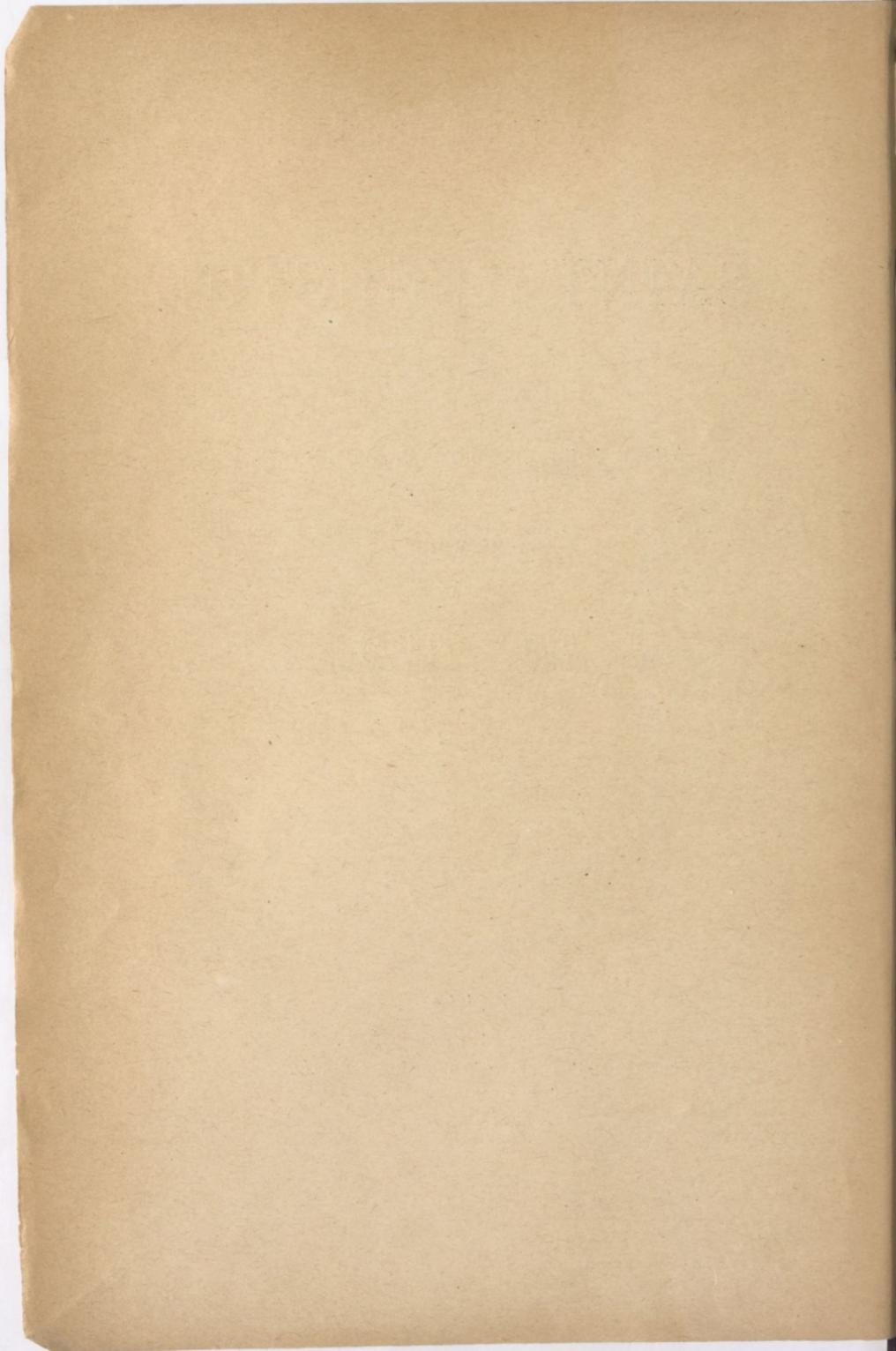
PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET C<sup>ie</sup>, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

8, RUE GARANCIÈRE-6<sup>e</sup>

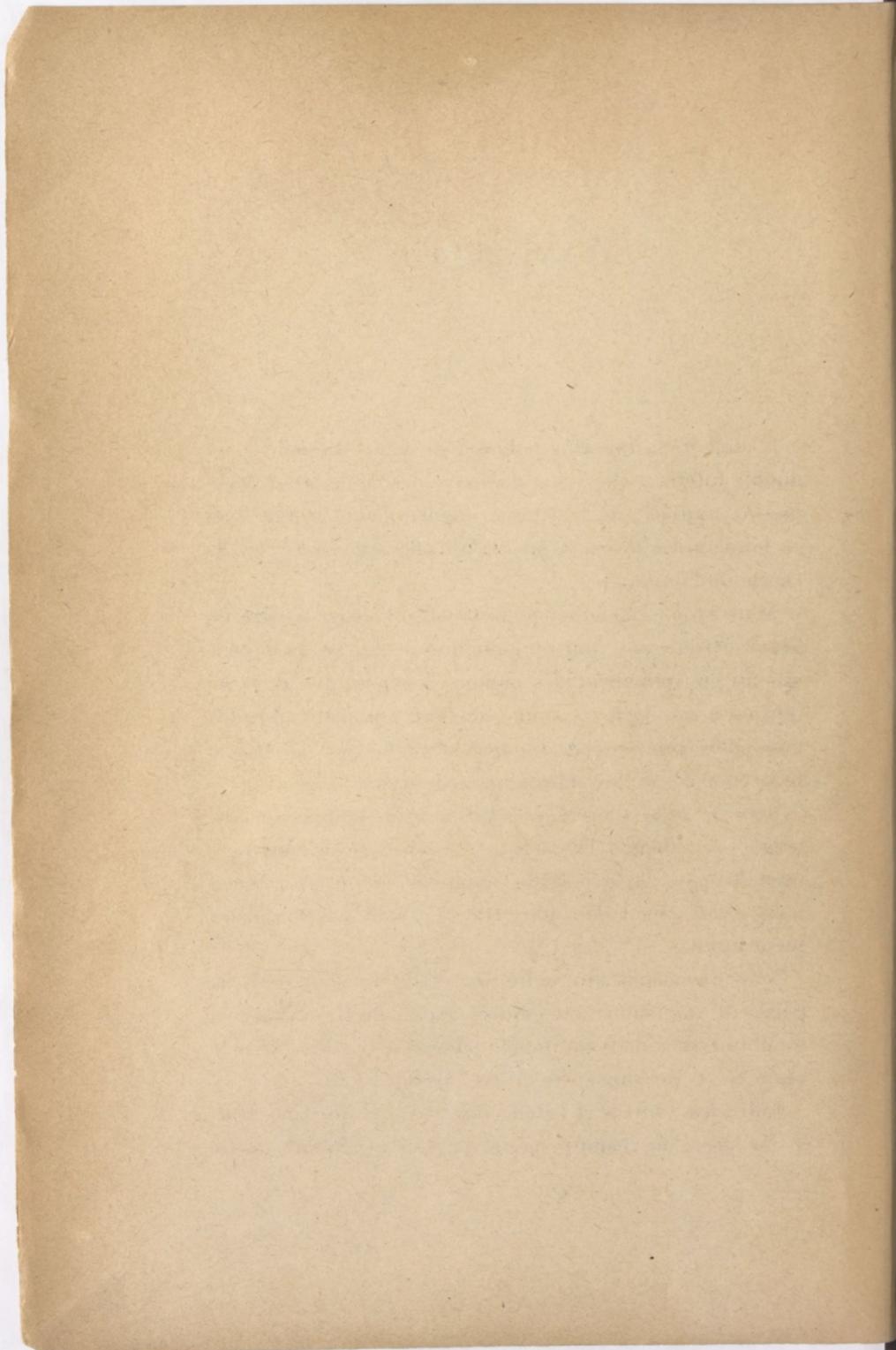
1927



A LA MÉMOIRE

DE

MON PÈRE ET DE MA MÈRE



## AVANT-PROPOS

---

L'étude de la Doctrine politique de saint Augustin a un double intérêt : elle nous découvre des coins, assez inexplorés jusqu'ici, de la pensée augustinienne et elle met en lumière des théories qui furent, pendant des siècles, la charte de l'humanité.

Nous avons dépouillé, pour la faire, l'œuvre entière du grand évêque, ne voulant tenir que de lui ce qu'il pensait du gouvernement des nations. L'exposé que nous en offrons à nos lecteurs a un caractère purement objectif; nous nous sommes constamment effacé derrière les textes, préoccupé de ne rien affirmer que de précis et de sûr.

Nous le faisons précéder d'un examen critique des ouvrages qui, depuis Tillemont, ont traité globalement ou partiellement de la politique augustinienne; cet examen nous a convaincu que notre travail n'était pas complètement inutile.

Nous l'avons encadré entre une étude des sources de la pensée d'Augustin et une esquisse rapide de son influence, montrant ainsi dans un double tableau ses racines dans le passé et ses prolongements dans l'avenir.

Entre les sources et l'étude directe de la doctrine nous avons inséré un chapitre spécial où nous expliquons quelle

méthode nous avons suivie dans notre analyse, en quels termes, en quelles circonstances et sous quel angle les divers problèmes politiques se sont présentés à l'esprit d'Augustin, quel ordre enfin nous avons adopté dans notre exposé. Ce travail nous a paru nécessaire, pour mettre en évidence le lien qui unit les divers chapitres et en fait un tout organique.

Le but de notre ouvrage est de montrer, en effet, que les conceptions politiques d'Augustin, quelque dispersées et fragmentées qu'elles soient, constituent un véritable corps de doctrine. La synthèse que nous en faisons à la fin de l'ouvrage nous donne au moins l'illusion que nous avons réussi<sup>1</sup>.

G. C.

1. Pour la date des ouvrages, nous avons suivi la chronologie établie par le P. Portalié et révisée par le P. Rottmanner (*Dict. de Théologie*, Vacant et Mangenot, col. 2311-2314).

# INTRODUCTION

---

## PREMIÈRE SECTION

### ÉTUDE CRITIQUE DES OUVRAGES PUBLIÉS DEPUIS TILLEMONT ET TRAITANT DES IDÉES POLITIQUES D'AUGUSTIN

Nous bornons cette étude aux ouvrages parus depuis Tillemont pour ne pas surcharger notre travail d'une bibliographie trop écrasante. Nous y suivons naturellement l'ordre chronologique, avec la double préoccupation de situer dans leur cadre historique les jugements émis sur les théories de saint Augustin et de tracer la courbe ascendante et descendante de l'intérêt qu'elles ont excité. Cet intérêt a été, en effet, fort variable. Il s'est concentré pendant deux siècles sur un nombre fort restreint de points de vue. C'est à partir de 1850 seulement qu'on trouve des analyses, incomplètes encore, mais diligentes et assez étendues, de la doctrine augustinienne.

**Lenain de Tillemont.** — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, 1686-1712, tome XIII : Saint Augustin.

Le grand ouvrage de Tillemont est une mine précieuse de documents. Tous ceux qui ont écrit une biographie d'Augustin ou une histoire critique de ses œuvres, les Bénédictins, G. Kloth, *Der h. Kirchenlehrer Aur. Augustin* (Aix-la-Chapelle, 1839-1840); L. Berti, *De rebus gestis S. Aug. librisque ab eo conscriptis commentarius* (Venise, 1756); Poujoulat, *Histoire de saint Augustin, sa vie, son siècle, influence de son génie* (Paris,

1845-1846); Von Hertling, *Der Untergang der Antiken Kultur : Augustinus* (Mayence, 1882); Ad. Hatzfeld, *Saint Augustin* (Paris, 1897); Bachringer, *Aurelius Augustinus* (Zurich, 1845); Binde-man, *Der heilige Augustinus* (1844-1869); Farrar, *Lives of Fathers* (London, 1890), etc., etc., ont pu changer le plan, rectifier la chronologie, enrichir de notes géographiques, épigraphiques, ethnographiques, l'exposé du savant érudit; ils lui doivent le meilleur de leur étude. C'est que Tillemont est allé tout droit à la source même des questions augustiniennes : les écrits d'Augustin. Il a exploré, avec une sagacité quasi-divinatoire, les traités, les sermons, les controverses, la correspondance du grand évêque, cherchant le signe qui les date, le détail qui les authentique, la phrase qui les situe, notant les moindres faits qui éclairent la vie de leur auteur, les mots qui expliquent ses attitudes, les traits qui peignent sa physionomie, citant enfin à pleines mains les textes les plus expressifs de sa doctrine. On sent, à l'amour tout particulier que respire son travail, l'ancien élève de Port-Royal dont le cœur est plein d'Augustin. Aussi a-t-on pu faire, depuis, des ouvrages plus précis et plus profonds sur tel ou tel point de la doctrine du grand docteur; on n'en a pas fait de plus objectif ni de plus complet.

C'est dire que pour la question très spéciale de la politique, l'œuvre de Tillemont est riche en renseignements. Non qu'elle contienne des théories proprement dites. L'historien chez Tillemont s'efface derrière les textes et leur laisse la parole. Ils traitent de la grâce, de l'Église, des sacrements, de la politique. Libre à chacun de les entendre et de les méditer. Tillemont les a longuement médités lui-même. Il ne nous livre pas le secret de ses méditations. Il semble même que la politique l'intéresse peu chez Augustin, sans doute parce qu'elle a tenu peu de place dans la vie de l'évêque. Mais il nous donne le cadre et nous précise les circonstances où Augustin a exprimé ses idées sur l'État. Controverses avec les païens, polémiques avec les Donatistes, efforts conjugués de l'Empire et de l'État pour détruire le schisme, législation contre les hérétiques,

récit documentaire de la conférence de 411 et de la répression qui a suivi, tout est pointé, classé, étiqueté comme dans une bibliothèque d'archives. Il suffit de consulter ces pièces de choix pour voir s'élaborer d'elle-même la théorie de la liberté de conscience et des rapports de l'Église et de l'État.

Tillemont fait mieux encore. Non content de collationner des documents, il a l'art de les rendre vivants, surtout quand ce sont des lettres émues (à Marcellinus, à Macédonius, à Boniface), et qu'elles ont gardé, malgré les siècles, les frémissements de l'âme d'Augustin. Il en cite de longs passages, et ce sont toujours les plus suggestifs et les plus impressionnants. Or beaucoup de ces lettres sont des documents politiques. Les idées s'y détachent en pleine lumière et nous livrent l'essentiel de la doctrine d'Augustin sur les devoirs de l'autorité, la noblesse du métier des armes, la nécessité de l'intercession épiscopale, la beauté et la grandeur du patriotisme. Tillemont est ainsi un indicateur de première main pour les questions politiques les plus importantes. Il ne les étudie pas lui-même, mais il les suggère, en fait pressentir l'importance, et s'il n'en donne pas la solution, il met sur la voie qui y conduit, pour peu qu'on ait l'idée de le lui demander.

Tillemont écrivait son ouvrage en pleine renaissance augustinienne. La philosophie cartésienne réveillait de leur long sommeil les théories ontologistes du grand docteur. Malebranche dans sa *Recherche de la vérité*, Fénelon dans son *Traité de l'existence de Dieu* (1<sup>re</sup> partie, XI-XIV; 2<sup>e</sup> partie, IV), Bossuet dans sa *Logique* et dans sa *Connaissance de Dieu et de soi-même*, adoptaient ses formules sur les idées éternelles. Richard Simon exposait avec ampleur, pour mieux les réfuter, ses méthodes d'exégèse. Tous les sermonnaires le citent, tous les théologiens le commentent, tous les fabricants de libelles, catholiques, protestants, jansénistes, se réclament de son autorité. Il serait étonnant qu'en un siècle où l'union de l'Église et de l'État semble réaliser le rêve d'Augustin, on n'ait pas tenté de mettre en lumière quelques-unes de ses idées politiques. On

l'a fait. Mais l'enquête a été courte. Elle n'a guère dépassé la théorie du bras séculier.

Bossuet est le seul à avoir vu autre chose dans la politique d'Augustin. Dans son *Discours sur l'Histoire universelle* (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> parties tout particulièrement), il a suivi pas à pas les larges développements du *de Civitate Dei*. Rôle de la Providence dans la succession des empires, critique du paganisme, étude de la politique romaine, nécessité de la religion pour la conduite des États, caractère anarchique de l'hérésie et nécessité de sa répression. Sur ces questions, comme sur bien d'autres, il a pris à son compte les théories d'Augustin.

Il a fait mieux encore dans *la Politique tirée de l'Écriture sainte*. On sait qu'il a composé cet ouvrage pour l'éducation du Dauphin. Il a distillé à son usage toute la sagesse des Livres Saints. Des milliers de textes, échelonnés de la *Genèse* aux *Épîtres* de saint Paul, se classent, se groupent, s'ordonnent d'eux-mêmes sous l'action de son esprit puissant et finissent par constituer une majestueuse doctrine. Or Bossuet a voulu donner à cette doctrine un couronnement qui fût digne du Livre divin et en détachât, comme autant de fleurons, les plus pures beautés. Il n'a rien trouvé de mieux que la page célèbre du *de Civitate Dei* (v, 25) sur les devoirs des princes chrétiens.

M<sup>sr</sup> de Harlay, archevêque de Paris, avait des préoccupations plus réalistes. Le roi de France venait de révoquer l'Édit de Nantes. Des protestations s'élevèrent, des pamphlets circulèrent sous le manteau, comme au temps des *Provinciales*, contre l'Église et le roi. Une résistance passive s'organisa contre les conversions d'office, jugées par l'opinion comme une violation du droit et une offense à la liberté. M<sup>sr</sup> de Harlay s'émut de ces plaintes véhémentes que l'on justifiait par des textes d'Athanase et de Tertullien.

Il chercha des arguments pour les étouffer, et naturellement les demanda à Augustin. Ferran venait justement de traduire en français la correspondance du saint. L'archevêque choisit

dans la collection la lettre XCIII à Vincentius, et la lettre CLXXXV, de *Correctione Donatistorum* à Bonifatius, composa une longue préface sur le droit coercitif de l'Église et fit paraître le tout sous le titre suivant : *Conformité de la conduite de l'Église de France pour ramener les protestants avec celle de l'Église d'Afrique pour ramener les Donatistes*. Paris, 1686.

Le choix d'Augustin était habile, ce Père étant le moins discuté dans les milieux protestants. Le choix des lettres l'était moins. Écrites la première à un évêque hérétique pour le convertir, la seconde à un haut fonctionnaire pour l'éclairer, elles alignent toutes deux un bataillon serré d'arguments contre la liberté d'opinion. Or beaucoup de ces arguments sont discutables, ceux surtout qu'une interprétation plutôt fantaisiste a extraits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Aussi le livre de M<sup>sr</sup> de Harlay fut-il âprement discuté.

Quelques mois à peine après sa publication, Bayle en faisait imprimer à Rotterdam, sous le pseudonyme de J. Fox, une réfutation en règle. Son ouvrage a pour titre : *Commentaire sur ces paroles de Jésus-Christ : contrains-le d'entrer. — Traité de Tolérance universelle... où l'on réfute l'apologie que saint Augustin a faite des persécutions*, 2 vol. in-12, 1686-1688.

Bayle ne veut pas savoir — il nous le dit lui-même — si saint Augustin a changé de sentiment, s'il a été pratiquement très modéré, si les Donatistes étaient des « ridicules » séparés des autres chrétiens par « des bagatelles ». « Je veux considérer, affirme-t-il, les raisons de saint Augustin comme si elles tombaient des nues ». Il extrait donc ces raisons, les classe par rang d'importance, en écrit soigneusement le texte d'après le livre de M<sup>sr</sup> de Harlay et les fait suivre chacune de la plus malicieuse et de la plus indignée des réfutations. Elles ne sont à ses yeux qu'un tissu d'erreurs et de sottises. Il ne comprend pas qu'un grand esprit comme Augustin se soit abaissé à de pareils enfantillages : il s'étonne qu'en plein dix-septième siècle — le siècle de la raison — on exhume de pareilles pauvretés et ose espérer qu'un avenir plus clairvoyant saura faire sa place à la liberté.

Bayle est moins sévère dans son *Dictionnaire*. A l'article « Augustin », trop plein, d'ailleurs, de futiles et malséantes chicanes, il observe que l'évêque d'Hippone a longtemps hésité avant de se rallier à la contrainte et que les Donatistes l'ont singulièrement aidé, par leurs violences, à s'y décider.

Quelques années plus tard, en 1700, une curieuse discussion s'établit entre prélats sur la conduite à tenir à l'égard des protestants convertis. Elle ne fut naturellement alimentée que par les idées d'Augustin.

Bossuet avait adressé à ses fidèles de Meaux (carême 1700), une lettre pastorale sur « la stabilité et les promesses de l'Église ». M. de Lamoignon de Barville, intendant de Languedoc, lui écrivit pour le féliciter et lui demander s'il convenait d'imposer aux protestants — il en avait tant dans sa province! — l'assistance à la messe. Bossuet lui répondit que, la messe étant l'acte le plus sacré du culte, il fallait bien se garder d'y amener de force ceux qui n'y croyaient pas et dont la présence serait un sacrilège. Cette opinion tranchante ne plut pas à M. de Lamoignon. Il envoya la réponse de Bossuet aux évêques de sa province, leur soumit ses doutes, fit appel à leurs lumières et rédigea lui-même un savant mémoire sur la question. Ce mémoire (17 juillet 1700) est une longue et massive dissertation toute hérissée de textes d'Augustin (lettre XCIII), d'extraits du Code Théodosien et de décisions de concile. Il conclut — non sans ironie contre l'évêque de Meaux — que l'Église a toujours exigé des nouveaux convertis la pratique complète de la religion.

Bossuet répliqua le 12 novembre qu'il faisait siennes bien volontiers les observations de M. de Lamoignon, mais se voyait obligé de maintenir la réserve de la messe. Il estimait que la violence, préconisée par Augustin, avait beau être légitime et nécessaire, elle ne devait pourtant pas porter atteinte à la sainteté du mystère.

L'évêque de Mirepoix fut plus absolu. Il fit remarquer — saint Augustin en mains — qu'en matière de conversion, la théorie importait moins que les résultats et que, les résultats

étant excellents dans son diocèse, la preuve était faite pour lui de l'efficacité de la contrainte la plus absolue.

L'évêque de Montauban envoya une véritable consultation canonique où le témoignage de saint Léon, de saint Grégoire, de saint Bernard, de Calvin et de la reine Jeanne de Navarre venait confirmer celui d'Augustin. La doctrine de l'Église « dans la correction de l'erreur est si conforme à la raison et au droit » que les protestants eux-mêmes se font un devoir de l'appliquer. Nous n'avons donc qu'à nous y tenir et qu'à suivre fidèlement les conseils de douceur et de fermeté de l'évêque d'Hippone.

\*  
\* \*

Le dix-huitième siècle s'intéressa beaucoup moins que le dix-septième aux Pères de l'Église. La raison ne mettait plus son honneur à exposer les vérités de la foi ; elle se dressait contre elles. Les « Esprits forts » qu'avait fouaillés La Bruyère sont devenus les maîtres de l'opinion et un de leurs premiers soins a été de reléguer parmi les vieilleries sans valeur la littérature chrétienne des premiers siècles : « Un Père de l'Église ! un docteur de l'Église, quels noms ! quelle tristesse dans leurs écrits ! quelle sécheresse ! quelle froide dévotion ! et peut-être quelle scolastique ! » Ces réflexions ironiques des *Caractères* sont le jugement sans appel des historiens, des professeurs et des hommes de lettres. On transpose le *Græcum est, non legitur* du Moyen âge pour l'appliquer avec dédain aux ouvrages patristiques. Saint Augustin a subi le sort commun. Quelques jansénistes attardés commentent encore ses théories sur la grâce. De rares théologiens, Angelus Cupetioli (*Theologia contemplativa et moralis*, Venise, 1737), Alticozzy (*Summa augustiniana ex collectis disputatis explicatis sententiis D. Augustini*, Rome, 1755), Bolgeni (*Della caritate o amor de Dio*, Rome, 1788), Grou (*Morale de saint Augustin*, surtout d'après les *Confessions et la Cité de Dieu*, Paris, 1786), étudient ses principes moraux et mystiques. L'ensemble de son œuvre dort dans les bibliothèques, attendant des jours meilleurs.

Nous trouvons toutefois dans le répertoire des publications du dix-huitième siècle deux opuscules qui exposent de menus points de vue de sa politique.

Le premier est de l'abbé Claude Fleury et a pour titre :

*Politique chrétienne tirée d'Augustin* (Opuscules, tome III, Nîmes, 1730).

L'abbé Fleury, confesseur du roi Louis XV, fut un orateur fort disert et un historien fort érudit. Il a fait le tour des connaissances humaines avec cette grâce souriante et cette élégance spirituelle qui sont la marque de son siècle. Théologie, morale, littérature, histoire, droit, n'ont pas de secrets pour lui. Il eût été étonnant qu'au cours de sa vaste exploration il ne découvrit, à l'usage de son royal pénitent, quelques principes de gouvernement. Il les a, en effet, trouvés chez saint Augustin et pieusement rédigés sous la forme d'un petit catéchisme de poche (4 pages). La pensée du grand Docteur y est coulée en quarante-sept formules, extraites du *de Civitate Dei* (45) et des lettres 189 et 207 (2) à Bonifatius. L'abbé Fleury a lu fort attentivement le livre célèbre d'Augustin et, au fur et à mesure qu'il rencontrait un passage à tendance politique, il l'a noté, résumé, condensé en maxime et inscrit à la suite dans son traité. Il ne s'est préoccupé ni de classement ni de synthèse. Les maximes se suivent sans ordre et sans lien. Ce sont des pensées détachées sur le rôle de la Providence, la nature de l'État chrétien, la nécessité de la justice, la condamnation de l'esprit de conquête, la souplesse politique de l'Église, qui ont, certes, un grand intérêt par elles-mêmes, mais dont le cadre est trop restreint pour donner une idée même approximative de la politique d'Augustin. L'abbé Fleury a tenté un joli travail d'analyse et une belle œuvre d'apostolat. Mais son étude n'a que la valeur d'une indication. On regrette qu'un esprit si curieux n'ait pas mieux fouillé un sujet qui semblait prendre dans ses préoccupations de chercheur et d'aumônier une si grande importance.

Le second ouvrage est de Voltaire. Il a pour titre : *Traité sur la Tolérance*, Paris, 1773. Voltaire l'a écrit à l'occasion de la mort de

Calas. Il y fait une apologie en règle de la liberté de conscience, avec l'ironie moqueuse qui est dans sa manière et dans les goûts du jour. Il cite au cours de son plaidoyer des textes patristiques (Athanase, Lactance, Tertullien) favorables à la liberté et leur oppose le *Compelle intrare* d'Augustin. Il ne le discute pas avec l'insolence de Bayle. Il le trouve pauvre d'arguments, mais riche de cruauté; et c'est cette cruauté qu'il combat, la reprochant à l'Église par-dessus la tête d'Augustin. Puis, en polémiste malicieux, il met saint Augustin en contradiction avec lui-même. Il cite quelques-unes de ses premières déclarations contre l'intolérance et montre que les passions religieuses ont le triste privilège de déformer les consciences les plus droites et de dessécher les cœurs les plus généreux. La critique est sévère. Elle le serait moins si Voltaire avait lu Tillemont, à défaut d'Augustin, et connu toutes les atrocités des hérétiques africains.

..

Le dix-neuvième siècle est le siècle du renouveau et on peut bien dire de l'épanouissement des études patristiques. Ce renouveau est dû à plusieurs causes : et tout d'abord à la renaissance du sentiment religieux. Au lendemain de la tourmente révolutionnaire, beaucoup d'âmes recherchent dans la foi traditionnelle l'équilibre qu'elles avaient perdu. La littérature enregistre fidèlement cet état de conscience. Chateaubriand publie : *le Génie du Christianisme*; Lamennais, *l'Essai sur l'Indifférence*; Montalembert, *les Moines d'Occident*. L'opinion s'intéresse vivement au dogme, à l'art, à l'apostolat chrétien. Elle est toute prête à rendre son admiration aux ouvriers de la première heure qui ont préparé l'expansion et les victoires du Christianisme. L'esthétique en cours professait, d'ailleurs, en formules éclatantes le culte du passé. Préoccupé de renouveler les sources et d'étendre le domaine de l'art, le Romantisme montrait aux poètes, aux historiens, aux dramaturges le vaste champ inexploité du Moyen âge et des premiers siècles de l'Église. L'histoire se mit tout aussitôt à

rechercher les origines de notre civilisation et trouva naturellement au bout de son chemin les grands pionniers qui ont jeté les bases et creusé les premiers sillons. Le développement des méthodes scientifiques ne fit qu'accentuer le mouvement des esprits vers ces siècles, réputés obscurs, où ont germé dans le conflit des races et des cultures nos idées, nos mœurs, nos institutions. Les historiens ne se contentèrent plus de les raconter, ils tentèrent de les reconstruire; et ils allèrent, d'instinct, pour cette reconstruction, aux matériaux les plus authentiques et les plus vivants : les œuvres des Pères de l'Église.

Il ne faut donc pas s'étonner que des ouvrages innombrables aient mis à jour, et sous toutes ses faces, la doctrine des grands docteurs de la foi. Catholiques, protestants, libres penseurs ont interrogé à l'envi ces témoins privilégiés d'un monde en formation, ces initiateurs majestueux de la civilisation et souvent de la pensée moderne, pour éclairer, à la lumière de leurs réponses, les problèmes religieux, moraux et sociaux qui nous sollicitent. Le plus interrogé a été, sans aucun doute, saint Augustin. La liste des ouvrages qu'il a inspirés compte pour le seul dix-neuvième siècle et les débuts du vingtième, huit grandes colonnes dans le répertoire d'U. Chevalier. Peu de points de sa doctrine sont restés dans l'ombre. On a enfin abordé de front ses idées politiques. L'examen n'en a pas été toujours très profond, ni très complet, comme pour bon nombre d'autres problèmes augustiniens. Mais il facilite grandement la tâche de ceux qui auront la pensée de le reprendre.

Villemain. — *Tableau de l'éloquence chrétienne au quatrième siècle.* Paris, 1836, 2<sup>e</sup> édition, 1850.

M. Villemain écrit dans la préface de la seconde édition : « On crut reconnaître dans mes premiers essais, quand ils parurent, le sentiment vrai d'une littérature alors presque oubliée et la reproduction exacte de quelques types originaux, que depuis longtemps on ne regardait plus. » On peut en

croire l'érudit professeur. On n'avait vu, depuis plus de cent ans, dans la littérature chrétienne, qu'une suite sévère d'œuvres théologiques, fermées par leur abstraction et leur rudesse aux lettrés et au grand public. M. Villemain a soupçonné qu'il y avait autre chose, et l'étude fragmentaire qu'il en a faite lui a permis d'y découvrir des richesses d'éloquence, de poésie et d'art qui l'ont passionné. Dans la galerie des portraits qu'il a brossés et où saint Grégoire de Nysse, saint Jean Chrysostome, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze voisinent avec saint Jérôme, saint Paulin de Nole et saint Ambroise, saint Augustin occupe une place privilégiée. M. Villemain le considère non seulement comme le plus grand et le plus complet des Pères de l'Église, mais comme le génie le plus représentatif, après saint Paul, du Christianisme. Orateur universitaire, il l'étudie surtout sous l'angle de l'éloquence; mais son goût des idées et sa large érudition le font pénétrer très avant dans la pensée augustinienne. Il a analysé avec beaucoup de finesse l'esthétique, la philosophie, la morale du grand évêque, montré la part prépondérante de Platon et de Cicéron dans la genèse de ses idées et cité quelques-unes de ses pages les plus brillantes. C'est dans ces pages, où l'émotion du cœur s'allie à la splendeur du verbe, qu'il note, en passant, les conceptions politiques d'Augustin : le rôle civilisateur de l'Église, l'appui formidable que donne le pouvoir spirituel à l'administration de l'État, le fondement éternel des lois humaines, la nécessité de sacrifier intérêts et rancunes à la patrie, le droit de l'État à poursuivre et châtier l'hérésie. M. Villemain n'appuie guère sur ces idées. Il n'en montre ni l'enchaînement ni la portée; et ce n'est pas d'ailleurs le but de son ouvrage. Il ne voit en elles que leur ampleur d'expression et la richesse d'âme qu'elles manifestent. Elles sont pour lui la preuve que l'esprit d'Augustin n'a reculé devant aucun des problèmes qui ont sollicité son attention. Il les a tous fait entrer, le problème politique comme les autres, dans la grande conception qu'il se faisait de la vie et de la destinée humaine. C'est cette conception qui intéresse surtout M. Ville-

main. Il en a tracé avec beaucoup de précision les grandes lignes. Mais la ligne politique, marquée en traits discontinus et assez peu voyants, semble disparaître derrière les riches couleurs du tableau.

**Poujoulat.** — *Histoire de saint Augustin : sa vie, ses œuvres, son siècle, influence de son génie.* 3 vol. Paris, 1846.

L'œuvre de M. Poujoulat est une adaptation au goût du jour de la vie d'Augustin, écrite, en tête de leur édition par les Bénédictins. On aimait les vastes tableaux d'histoire, les analyses majestueuses, les commentaires éloquents. La vie et l'âme d'Augustin se prêtaient admirablement à ce déploiement romantique. M. Poujoulat a mis une véritable ferveur à nous les raconter, semant son récit de descriptions géographiques, multipliant les notes d'histoire et d'archéologie, et s'attardant, comme il convient à un disciple de Chateaubriand, aux épisodes les plus émouvants et aux pages les plus pittoresques. Rien ne lui échappe de ce qui peut exciter l'intérêt et grandir la figure d'Augustin. Mais si riche qu'elle soit de faits et d'idées, son analyse perd en profondeur ce qu'elle a trop voulu gagner en étendue. Elle ne dégage ni la portée théologique, ni la portée politique des théories du grand docteur. C'est ainsi que M. Poujoulat résume, en artiste consommé, le *de Civitate Dei* et évoque les deux Cités qui se disputent le monde; mais il se garde bien d'étudier leurs rapports. Il transcrit presque entièrement les lettres à Marcellinus, à Bonifatius, à Macédonius, qui posent des problèmes politiques de première importance. Mais il n'a cure d'en détacher, même légèrement, les solutions d'Augustin.

Il scrute diligemment l'origine et la légitimité des lois de contrainte. Mais il songe moins à fouiller la pensée d'Augustin qu'à en faire l'apologie. A l'en croire, l'État aurait seul la responsabilité de la répression. Saint Augustin se serait contenté de la subir. Cette assertion est plus qu'inexacte. Saint Augustin a été longtemps, il est vrai, hostile à la législation

impériale. Mais un jour est venu où, travaillé par ses collègues et par sa conscience, il l'a légitimée, approuvée, réclamée. Ce travail de conscience et la doctrine qui en est sortie ont échappé à M. Poujoulat. Il n'a voulu, sans doute, rien dire qui pût mettre une ombre sur la grande figure d'Augustin : son livre est un perpétuel panégyrique. M. Poujoulat a oublié qu'il n'y a pas ici-bas de grandeur sans faiblesse et que pour certains hommes c'est leur faiblesse qui met en relief leur grandeur.

**Paul Janet.** — *La Science politique dans ses rapports avec la Morale.* Paris, 1850; 2<sup>e</sup> édit., 1872.

M. P. Janet est un philosophe et un moraliste. Ses deux volumes partent de cet axiome que la Politique, en tant que science du moins, est une annexe et mieux un chapitre de la Morale. Il y analyse avec la haute élégance et la pénétration aiguë qui sont la marque de son talent les doctrines politiques qui se sont succédé, complétées, contredites, depuis l'origine de la civilisation jusqu'à nos jours; et il les juge, non d'après les résultats qu'elles ont obtenus, mais d'après les principes dont elles émanent.

Il n'a consacré que quelques pages à la doctrine d'Augustin. Il examine d'abord la théorie de l'évêque sur la liberté de conscience, et ne la trouve fondée très artificiellement que sur deux versets de l'Évangile : « Forcez-les d'entrer »; « Nul ne vient à moi, s'il n'est attiré par mon Père », et sur l'exemple de saint Paul à Damas. « Ce sont là, dit-il, des sophismes que saint Augustin a eu le malheur d'inventer sans se douter du triste succès qu'ils devaient avoir. » M. Janet conclut bien vite, et sur une pauvreté d'informations qui n'est vraiment pas dans sa manière. Saint Augustin a d'autres arguments contre la liberté d'opinions, discutables si l'on veut, mais singulièrement plus pressants. C'est grand dommage que M. Janet ne les ait pas connus. Ils ne pouvaient avoir de meilleure place que dans son beau livre. La Patristique, il est vrai, n'occupe qu'un coin

fort restreint dans son champ d'étude. « Tous les Pères, dit-il, même saint Augustin suivent, sans en changer un mot, sur les questions de l'autorité, de la loi et des rapports de l'Église et de l'État, la doctrine de l'Évangile et de saint Paul. »

C'est vite dit. La simple lecture des Pères et de saint Augustin, en particulier, montre que les circonstances, les nécessités de l'apostolat, les besoins de la polémique les ont amenés à expliquer, à élargir, à adopter sans cesse les enseignements de l'Écriture.

« En proclamant un royaume de Dieu, continue M. Janet, en revendiquant la liberté de conscience, en affirmant enfin qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, le christianisme affranchit l'homme de l'État et lui donne une autre loi, une autre fin, un autre principe. Toute la vie du chrétien, sa vie véritable est en dehors de la cité... Cette idée fait le fond de l'ouvrage d'Augustin ». Le fond, est-ce bien sûr ? La Cité de saint Augustin est une cité d'âmes qui se fait un devoir de vivre en excellents termes avec les cités d'ici-bas, qui se plie à leurs lois, à leurs mœurs, à leurs habitudes, et chemine fraternellement avec elles vers l'éternité. La vie du chrétien est « sociale » — le mot est de saint Augustin — autant que religieuse. Fils de l'Église il doit tout son amour à Dieu ; citoyen, tout son dévouement à l'État.

« L'Église, conclut M. Janet, a ses lois, sa forme extérieure, son gouvernement... Elle est un État dans l'État, avec tendance invincible, puisqu'elle a la charge de la pureté des mœurs, la protection des petits, la défense des opprimés, à devenir un État au-dessus de l'État, et même l'État lui-même... Cette lutte, ce conflit, cette victoire, c'est l'histoire [politique du Moyen âge », p. 345. Que la chute des institutions, au lendemain des invasions, ait amené l'Église à prendre provisoirement en mains l'autorité, c'est certain. Que la reconstitution des États au Moyen âge ait fait naître des conflits entre les deux pouvoirs, c'est plus certain encore. Que dans ce conflit, enfin, les partis se soient servis l'un contre l'autre de la doctrine d'Augustin, c'est l'évidence même. Mais le premier étonné du succès de

cette doctrine eût été Augustin. Car si quelqu'un a nettement marqué l'indépendance des deux pouvoirs, et leurs devoirs réciproques, c'est lui. Les passions politiques ont amené les hommes d'État et les hommes d'Église à déformer sa pensée. Il n'en est pas la cause. M. Paul Janet eût été bien inspiré de le faire remarquer.

L. Dubief. — *Essai sur les idées politiques de saint Augustin*,  
Moulins, 1859.

La thèse de M. Dubief répond bien à son titre. Elle n'est qu'un essai. Mais c'est un essai de grand mérite. L'auteur a été le premier à remarquer que saint Augustin, mêlé à des événements politiques fort importants, avait dû en dégager les leçons.

Il a donc parcouru l'œuvre du grand docteur, en a extrait huit idées générales : l'origine et le fondement du pouvoir civil, les diverses formes de gouvernement, les attributions et les devoirs du pouvoir civil, les devoirs des gouvernés, la liberté individuelle, le droit de propriété, la liberté religieuse, les rapports de l'Église et de l'État, et a exposé ces idées comme on le faisait de son temps, en une thèse de forme impeccable, mais de fond assez léger. Son exploration, très consciencieuse, s'est arrêtée, en effet, à la surface. Trois questions importantes : la justice, la patrie, la guerre, lui ont presque complètement échappé. Il en a étudié deux : l'esclavage et la propriété, sous l'angle politique, alors qu'elles n'étaient, du temps de saint Augustin comme du nôtre, que des questions sociales. Quant aux autres, il les a traitées avec un sens très judicieux, mais une documentation très réduite, laissant dans l'ombre beaucoup de théories, et dans le vague, l'ensemble de la doctrine. Parlant des obligations du pouvoir civil, il néglige les plus importantes. Exposant la théorie des rapports de l'Église et de l'État, il oublie les textes essentiels. Dissertant sur la liberté de conscience, il marque avec beaucoup de netteté les deux attitudes contradictoires d'Augustin, mais il n'entrevoit pas

les diverses étapes qu'a parcourues le grand évêque, avant de se rallier à la contrainte, etc.

Il ne dit rien d'autre part des qualités des magistrats, des caractères de la loi, des droits du citoyen en présence des lois injustes, des devoirs du juge, de la torture, de l'intercession, des tribunaux ecclésiastiques, des charges publiques de l'épiscopat.

Ses conclusions sont en général fort justes. Une d'entre elles, toutefois, est très discutable. M. Dubief prétend que saint Augustin a été partisan de la peine de mort. S'il avait parcouru la Correspondance et lu attentivement les Sermons, il aurait changé de sentiment.

Reprocherons-nous à M. Dubief de n'avoir point tenu compte dans son exposé de la chronologie des ouvrages. Non. Sa thèse est conçue délibérément comme une œuvre didactique et littéraire. Elle ne sort guère des principes abstraits et se tient au-dessus des contingences de temps et de lieu. Et précisément les questions où la date des documents et l'état d'âme d'Augustin importent plus encore que les textes sont celles que M. Dubief a écartées de son analyse.

Nous pourrions lui reprocher, en revanche, de n'avoir point recherché les sources. M. Dubief est un esprit très cultivé. Son petit livre est riche d'allusions aux auteurs classiques et aux Pères de l'Église. Il lui eût été facile d'y trouver l'origine d'un certain nombre de théories d'Augustin. Malheureusement il n'y a point songé.

**Flottes (abbé).** — *Saint Augustin, son génie, son âme, sa philosophie.* Montpellier, 1862.

L'ouvrage de M. l'abbé Flottes s'apparente très étroitement à l'étude de M. Poujoulat et à celle de M. Dubief. Elle complète la première par des vues fort intelligentes sur le Platonisme d'Augustin et transcrit les conclusions de la seconde. Il n'y ajoute qu'une défense émue et fort éloquente des idées du saint docteur sur la contrainte. Le Donatisme, raisonne-t-il, était un

foyer de désordre religieux et d'anarchie sociale. Il était urgent, pour le salut de l'Église et de l'État, d'en enrayer énergiquement les progrès. Cette thèse ne fut pas du goût de tous les lecteurs. Elle eut les honneurs d'une réfutation en règle de M. Saint-René Taillandier, dans la *Revue des Deux-Mondes*.

**Saint-René Taillandier.** — *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1862. Chronique : « Saint Augustin et la liberté de conscience. »

M. Saint-René Taillandier profita de la publication simultanée de l'ouvrage de M. Flottes et d'un livre de M. Ad. Schaeffer sur *l'Avenir de la Tolérance* pour exposer son sentiment sur la liberté de l'erreur en général et de l'hérésie en particulier, marquer la position de la conscience moderne sur cette question délicate et faire le procès des théories d'Augustin. Hanté par le commentaire du *Compelle intrare*, qui a eu le malheur de devenir la doctrine officielle du Moyen âge, il voit l'Inquisition sortir toute sanglante de l'évêché d'Hippone. En est-elle vraiment sortie? Non. On l'a tirée de force des livres d'Augustin et par des déductions dont la subtilité ferait sourire, si elle ne faisait pas pleurer. Saint Augustin aurait été très malheureux, s'il avait pu soupçonner un seul instant qu'on couvrirait leurs conséquences terribles de son autorité.

**H. Reuter.** — *Augustinische Studien*. Gotha, 1887 (dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. V, pp. 249-286; t. VI, pp. 155-192, anno 1881).

Ces deux articles de M. Reuter sont une étude très fouillée de la théorie de l'Église et de la part importante et pour ainsi dire exclusive qu'a prise saint Augustin dans son élaboration. Après avoir exposé les points de vue historique et dogmatique, il aborde le point de vue politique. Deux questions ont surtout attiré son attention : le rapport des deux pouvoirs et l'intervention du bras séculier. Il résout la première avec beaucoup

de science et de sagacité, tout en exagérant, à notre avis, la pensée de saint Augustin sur la prééminence de l'Église. Il est moins heureux dans la seconde. Il fait de saint Augustin « le docteur de l'Inquisition » oubliant que la lettre d'un texte importe moins que son esprit, et cet esprit lui-même que les actes qui en découlent. Or non seulement les actes, mais toutes les déclarations, même les plus sévères, de saint Augustin, se dressent contre cette accusation.

W. Cunningham. — *St. Austin and his place in the history of christian thought*. Londres, 1886.

L'ouvrage de M. Cunningham est une étude générale sur le mode pittoresque et vivant, cher aux Anglais, de la psychologie et de la doctrine de saint Augustin. Le point de vue politique y est à peine abordé. Mais le peu qu'en dit l'auteur est d'un grand intérêt. Ce qui a frappé surtout M. Cunningham, c'est la hauteur de vue du grand évêque dans la délicate question de l'autorité du prince et de l'obéissance du citoyen. Il condense en trois pages (pp. 193-195) les principes du *de Civitati Dei* et du *de Libero arbitrio* sur la grande loi de justice qui s'impose à l'État, le devoir du prince de ne gouverner que pour le bien public, la nécessité pour les lois humaines de dériver de la loi divine et le droit des citoyens de résister à l'iniquité. Mais ces pages sont si bien présentées et si pleines d'enseignements, qu'elles ouvrent la voie aux recherches les plus fécondes.

Karl Mirbt. — *Die Stellung Augustins in der Publicistik der Gregorianischen Kirchenstreits*. Leipzig, 1888.

M. Karl Mirbt a publié sous ce titre une fort intéressante statistique de textes augustiniens sur l'Église. Ce sont les textes que les publicistes allemands du neuvième au douzième siècles jetèrent, comme autant d'armes de combat, dans la grande mêlée du Sacerdoce et de l'Empire. Leur multiplicité et leur

variété nous montrent dans toute son ampleur l'influence, à cette époque, de saint Augustin. Les deux partis se réclamaient de lui (pp. 5-56) comme de saint Grégoire (p. 75) et s'opposaient violemment l'un à l'autre. Ses déclarations sur toutes les questions controversées : validité des sacrements, ordination sacerdotale, investiture canonique, bénéfices ecclésiastiques, droits de l'Église, droits de l'État, *Cité de Dieu*, *Lettres à Macédonius*, *Exposition de l'Épître aux Romains*, *Livres contre Pelilianus et Cresconius*, tout est dépouillé, étiqueté, classé sous deux grands titres de bataille : autorité du Pape; autorité de l'empereur. On devine quelles pièces curieuses on peut trouver dans cet arsenal pour étudier les rapports des deux pouvoirs. Malheureusement le choix est difficile. Toutes ces citations ont gardé un air de lutte. Les passions politiques en ont si bien brouillé le sens qu'il faut les libérer de leurs commentaires avant de les utiliser. A condition de les replacer, toutes simples et nues, dans le cadre serein de la pensée augustinienne, elles sont d'une grande valeur et d'un puissant intérêt.

Duchesne (M<sup>sr</sup>). — *Le dossier du Donatisme*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*. Paris, 1890, t. X, pp. 589-650.

M<sup>sr</sup> Duchesne a cherché patiemment dans le Code théodosien, les procès-verbaux des tribunaux, les archives administratives, les canons des Conciles de Carthage, les pièces du grand conflit religieux qui désola l'Afrique au quatrième siècle. Et après les avoir dépouillées, triées, reconstituées, il les a alignées dans leur ordre chronologique avec l'explication qui les éclaire et la note qui les authentique. Les textes d'Augustin ont naturellement dans son travail la place d'honneur. La plupart ont trait à la question dogmatique. Mais il n'en manque pas qui se rapportent au problème politique. M<sup>sr</sup> Duchesne les a choisis parmi les plus révélateurs de la pensée d'Augustin. Excellente aubaine pour les chercheurs. Son ouvrage a d'ailleurs un autre avantage. Il montre la complexité du problème

donatiste et la nécessité de connaître bien des choses avant de juger Augustin.

**Martroy.** — *Une tentative de révolution sociale en Afrique. Donatistes et circoncillions*, dans la *Revue des questions historiques* (1<sup>er</sup> octobre 1904 et 1<sup>er</sup> janvier 1905).

Les articles de M. Martroy font la lumière sur un côté du Donatisme que Tillemont avait soupçonné, qu'Harnack et Döllinger avaient entrevu, mais qui restait encore fort indécis et obscur. Les Donatistes ne se contentaient pas de brimer l'Église, d'organiser des émeutes et de semer partout la terreur. Leurs meneurs, ou du moins les aventuriers qui commandaient leurs groupes de combat, professaient les théories les plus subversives, et ne rêvaient rien moins que l'abolition de la propriété et le partage des biens. Ces idées révolutionnaires qui se présentaient audacieusement comme des conclusions de l'Évangile et préluadaient à leurs conquêtes par le pillage et l'incendie, expliquent la répression rigoureuse des empereurs et l'apologie que s'est décidé à faire Augustin de leur législation.

**Gaston Boissier.** — *La fin du Paganisme*. Paris, 1891.

M. Gaston Boissier a publié sous ce titre une série d'études parues dans la *Revue des Deux-Mondes* et exposant « la manière dont le christianisme s'accommoda de l'art et des idées antiques ». Ces études ont la finesse souriante des *Amis de Cicéron*, la pénétration aiguë de *l'Opposition sous les Césars*, la science et le pittoresque des *Promenades archéologiques*.

Mais il semble que les vues y soient plus larges et plus profondes que dans ces beaux ouvrages. Le sujet était si riche et si grand ! M. G. Boissier en a cherché la solution moins dans la succession des événements que dans les œuvres des orateurs et des poètes. « La littérature se trouve ainsi, remarque-t-il, nous donner des leçons d'histoire. » La fin du paganisme est avant tout une question de mœurs et d'idées. M. G. Boissier a étudié

l'âme tourmentée du quatrième siècle, interrogeant avec soin les écrivains païens et chrétiens qui en exprimaient le mieux les doutes, les angoisses, les faiblesses, les aspirations. Si bien qu'historique à son début, son étude est devenue un véritable ouvrage de critique littéraire.

M. G. Boissier y a, comme il convient, réservé la place la plus importante à la consultation d'Augustin. Cette consultation occupe quatre chapitres et porte : sur l'enseignement, la responsabilité du paganisme dans les malheurs publics, l'affaiblissement militaire de l'Empire, l'attitude de saint Augustin en face des barbares.

M. G. Boissier a exposé les idées du saint Docteur sur l'enseignement d'après les *Confessions* et les quatre livres du *de Doctrina christiana*, négligeant, parce qu'ils étaient sans doute inutiles à son enquête, le *de Ordine* et la lettre à Dioscorus.

Il a montré — et rien n'est plus juste — que saint Augustin s'est fort bien accommodé de l'école publique, malgré le paganisme qu'elle respirait, et en a jugé les cours indispensables à ses clercs.

C'est par une analyse remarquable du *de Civitate Dei* que M. G. Boissier met en relief les sévérités d'Augustin contre la Politique romaine. On accuse le christianisme de perdre l'Empire romain. Calomnie. Rome s'est affaiblie du jour où, sous l'action dissolvante du paganisme, ses chefs et ses citoyens ont tué dans leur cœur les vertus nationales. Le seul moyen pour elle d'échapper à la mort c'est de devenir chrétienne.

M. G. Boissier a examiné les arguments de Volusianus contre les tendances pacifistes de l'Évangile et la réponse vigoureuse d'Augustin (Epist. CXXXVIII). Sa conclusion est que l'affaiblissement de l'esprit militaire dans l'Empire est bien antérieur au Christ, et que, bien loin de condamner l'armée, saint Augustin en reconnaît la nécessité et la grandeur.

L'éminent critique fait enfin une peinture émouvante du patriotisme d'Augustin, d'après les lettres à Hésychius, au clergé d'Hippone et à Honoratus. Mais il ne le peint qu'à sa dernière phase, la phase héroïque, négligeant les manifesta-

tions et les états d'âme antérieurs qui préparaient ce magnifique couronnement.

Tout compte fait, cependant, M. G. Boissier est un des écrivains qui ont le mieux mis à nu la pensée politique du grand évêque, et il l'y a mise avec une profondeur, une sagacité et une liberté de jugement qui sont le meilleur des exemples.

**Dom Leclercq.** — *L'Afrique chrétienne*. Paris, 1904.

Les deux volumes du savant bénédictin ont un double objet : le tableau des races, des mœurs, des institutions de l'Afrique, et l'histoire du christianisme dans cette province romaine.

L'analyse des idées y court parallèlement au récit des faits et s'appuie sur une érudition de premier ordre, puisée aux meilleures sources de l'épigraphie, de la paléographie et de la numismatique. Dom Leclercq interroge les livres, spécialement le thèse de M. Guignebert sur Tertullien et celle de M. René Pichon sur Lactance ; il commente savamment les textes, surtout ceux de saint Cyprien, mais il a une prédilection marquée pour les pierres, les ruines, les inscriptions, les tombeaux. Cette évocation du passé par les mille détails matériels où il s'est immobilisé est la partie la plus attachante et la plus personnelle de son travail.

L'épiscopat d'Augustin y apparaît comme le couronnement de longs efforts et de dures victoires. Dom Leclercq l'étudie moins sous l'angle de la doctrine que sous l'angle de l'apostolat. Il nous montre le grand évêque africain luttant sans trêve contre les païens, les Juifs, les Manichéens, les Pélagiens, les Donatistes, brisant de sa dialectique triomphante toutes les oppositions et établissant d'un geste superbe, au pays d'Annibal et de Jugurtha, la royauté du catholicisme.

Mais sauf sur la question donatiste, il ne nous dit mot de la politique d'Augustin. Et encore se contente-t-il de préciser comme M. Martroy que, le Donatisme étant un mouvement antisocial et antiromain, appelait à la fois les condamnations de l'Église et les sévérités de l'Empereur. Ce n'est pas que Dom

Leclercq ignore l'existence d'une politique augustinienne. Il fait remarquer en note que M. Dubief l'a étudiée. Mais il fait suivre sa remarque de l'explication suivante : « L'étude des idées politiques de saint Augustin présente les mêmes difficultés que celle des autres opinions. Il est nécessaire de suivre la date chronologique de chacune des modifications que l'expérience greffe sur la théorie en un temps où les événements, en se précipitant, mûrissent rapidement l'expérience. C'est un sujet qui mériterait une étude approfondie parce que saint Augustin se trouve avoir eu à prendre dans sa vie une décision politique extrêmement grave. Il eut à se décider entre un souverain légitime et un conquérant, entre l'empire chrétien et les Vandales ariens... Il semble que saint Augustin n'ait jamais cherché à approfondir le problème politique des empires. De là ce qu'il y a d'idéologie et d'imperfection dans ses idées ; plus préoccupé des droits de l'autorité que du droit des sujets, il a été soucieux d'ordre, de paix et de modération, mais sans principes tout à fait précis et sans méthode bien nette dans son application. »

Dom Leclercq ne juge évidemment que d'après le livre de Dubief. C'est plutôt court comme information. Il fait bien une allusion fugitive au petit catéchisme de l'abbé Fleury et au volume de Bayle. Mais c'est pour indiquer le peu d'importance de ces publications. Pourquoi affirme-t-il alors que saint Augustin « n'a jamais cherché à approfondir le problème politique des empires » et « qu'il s'est plus préoccupé des droits de l'autorité que du droit des sujets » ? Une étude « approfondie » du grand docteur l'aurait convaincu du contraire. Il se serait rendu compte que les idées politiques de saint Augustin sont peut-être incomplètes, mais qu'elles ne manquent ni de précision, ni de logique, ni de clarté.

Père Portalié, S. J. *Saint Augustin*, dans le *Dictionnaire de Théologie Vacant et Mangenot*, Paris, 1909 (2268-2472).

Le P. Portalié a passé sa vie entière à étudier saint Augustin. Et c'est trop peu de dire qu'il avait un amour profond pour

le grand évêque ; il en avait le culte. Il a mis une véritable religion à dégager sa doctrine, non seulement de l'œuvre immense qui la renferme, mais des milliers de livres qui l'ont commentée. Son travail, tout en analyses, en discussions, en renseignements de toute sorte a la valeur de plusieurs volumes ; et sous sa forme condensée, il n'oublie ni ne néglige rien. On y trouve la rectification la plus moderne de la chronographie des ouvrages, un exposé majestueux et rigoureusement scientifique de la théologie, de la philosophie, de l'exégèse et de la mystique d'Augustin, et une bibliographie qui, par sa clarté, sa disposition analytique et ses proportions est supérieure à tous les travaux de ce genre, y compris celui de Chevalier. Les idées politiques y ont naturellement leur place. Elles ne pouvaient échapper au chercheur méticuleux qu'est le P. Portalié. Mais cette place est bien petite. C'est dire que la politique d'Augustin, trop peu explorée par les biographes, les critiques, les théologiens, se réduisait pour lui à peu de chose. Quelques principes sur l'autorité et la loi, le texte célèbre du *de Libero arbitrio* sur le coup de force, un mot sur le devoir des soldats, la théorie succincte de la distinction des pouvoirs d'après le *de Civitate Dei* et l'*Expositio... ex epistola ad Romanos...* les deux attitudes d'Augustin en face des lois de répression, c'est tout ce qu'on trouve dans son article si plein, par ailleurs, de précisions et de nouveautés. Comme Dom Leclercq, le P. Portalié semble simplement indiquer qu'il y aurait peut-être sur ce point... une étude à tenter...

Otto Schilling. *Die Staats und Soziallehre des hl. Augustinus*. Fribourg en Brisgau, 1910.

M. Otto Schilling a abordé directement comme M. Dubief les idées politiques de saint Augustin. Mais craignant sans doute que son étude manquât d'ampleur, il y a ajouté l'examen des idées sociales. C'est beaucoup pour un seul livre, fût-ce un livre allemand. La dualité et l'étendue du sujet ont obligé M. Schilling à disperser son analyse. Aussi a-t-il approfondi peu de

questions, et en a-t-il laissé échapper beaucoup. Le livre se présente sous la forme de courts développements, à la charpente massive, dont toutes les pièces sont numérotées et qui repose sur une assise impressionnante de textes. Il n'en donne pas moins sur beaucoup de problèmes, d'indiscutables précisions. L'origine de l'autorité, son fondement, ses devoirs, son but, la critique de l'État païen, le tableau de l'État chrétien, les qualités du prince, les formes de la loi, l'ajustement de la loi temporelle à la loi éternelle, les conditions de sa justice, l'illuminisme et la cruauté de la torture, l'intercession des évêques, les rapports de l'Église et de l'État, la prééminence de l'Église, l'intervention du bras séculier, sont incomplètement, peut-être, mais vigoureusement analysés. L'influence de Cicéron sur saint Augustin n'a pas échappé à M. Schilling. Il a multiplié les textes du *de Republica* et du *de Legibus* avec une science et un à-propos auxquels nous sommes heureux de rendre hommage.

Cela nous met plus à l'aise pour signaler les lacunes de ce beau travail.

M. Schilling ne dit rien, ou à peu près, des devoirs des magistrats, de l'attitude des citoyens à l'égard de la loi, des obligations des juges, de la peine de mort, de l'opposition marquée de saint Augustin pour la juridiction civile des tribunaux ecclésiastiques et pour l'attribution à l'évêque de *la Défense de la Cité*, de son opinion sur le budget des cultes, la question païenne et la question juive; il n'a qu'un mot sur la patrie, quelques pages à peine et très générales sur la guerre; et ses développements sur la liberté de conscience ne donnent qu'une face de la pensée d'Augustin.

Nous avons cru, d'autre part, remarquer, à côté des lacunes, un certain nombre d'inexactitudes.

M. Schilling ne paraît pas avoir suffisamment noté que la Cité de Dieu est avant tout une Cité d'âmes, qu'elle déborde dans le temps et dans l'espace l'Église terrestre, et que ses rapports avec les royaumes d'ici-bas ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux de cette Église. M. Schilling fait de l'intercession des évêques une conséquence et un privilège du pou-

voir religieux. L'intercession n'a rien à voir, selon nous, avec cette prééminence. Elle laisse à la justice civile toute sa souveraineté. Elle ne pèse pas sur ses jugements. Elle n'est qu'un droit de l'évêque de venir en humble suppliant arracher les coupables repentants au châtement.

M. Schilling semble enfin estimer que saint Augustin a toujours été plus ou moins partisan de la contrainte à l'égard des hérétiques. Il paraît cependant certain que jusqu'en l'année 400, le saint docteur a courageusement défendu la cause de la liberté.

En ce qui concerne la méthode d'analyse et d'exposition, il est bien clair que M. Schilling ne s'est guère préoccupé de psychologie et de chronologie. Il a fait comme les canonistes du Moyen âge. Il s'en est tenu à la lettre du texte, privant ainsi son exposé de dates, de nuances, de détails précieux et révélateurs; sans compter que cet exposé eût été singulièrement plus vivant si à travers la doctrine il nous avait montré, ne fût-ce que par moments, la grande âme d'Augustin.

Jules Martin (abbé). — *La doctrine sociale de saint Augustin.*  
Paris, 1912.

Le sujet de cet ouvrage ne correspond pas tout à fait à son titre. Les idées sociales de saint Augustin y voisinent, et, mieux que cela, s'y confondent avec les idées politiques. M. l'abbé Martin a envisagé toutes les questions sous l'angle de la société. L'autorité, la loi, la guerre, la liberté de conscience sont pour lui des phénomènes sociaux au même titre que la famille, l'esclavage, la propriété, la répartition des richesses. C'est un point de vue fort discutable. La Société n'est pas l'État; et les questions politiques ont beau être liées aux questions sociales, il n'est pas douteux qu'elles en diffèrent profondément, et que, pour bien les comprendre, il est sage de les distinguer. Les mêler et les confondre comporte, d'ailleurs, une autre difficulté: on risque de les traiter fort incomplètement les unes et les autres. C'est ce qui est arrivé à M. l'abbé Martin.

Il est vrai que sa méthode d'exposition et le caractère même de son travail l'y condamnaient. Son livre a pour sous-titre : Études et documents. Il fait évidemment partie d'une collection destinée à vulgariser dans le grand public les doctrines patristiques.

Or les ouvrages de ce genre ont surtout pour but de faire connaître les textes. L'étude y cède toujours le pas aux documents. Elle joue le rôle d'un parent pauvre destiné à faire les présentations et elle ne présente que les documents les plus connus et les plus caractéristiques. Si nous faisons l'appel de tous les textes politiques de saint Augustin, ne nous étonnons pas de trouver dans l'ouvrage de M. l'abbé Martin beaucoup de manquants. Ceux qui y sont commentés sont loin d'ailleurs de constituer une doctrine. Ils nous montrent des fragments de la pensée augustinienne : ils n'en font saisir ni la logique, ni la plénitude.

Est-ce à dire que l'ouvrage est d'un intérêt médiocre? Non. Il résout peu de questions mais il en pose beaucoup, et toujours sous une forme très intelligente. L'auteur a une connaissance toute spéciale de saint Augustin. Les excellentes études qu'il a faites de sa « doctrine spirituelle » et de sa « doctrine philosophique » lui ont fait entrevoir les vastes horizons que le grand docteur a ouverts sur la vie politique et la vie sociale. Malheureusement il a arrêté sa recherche à mi-chemin, laissant généralement à d'autres le soin de la poursuivre.

Deux erreurs, cependant, se sont glissées dans son exposé.

a) Commentant le texte d'Augustin « C'est par l'intermédiaire des empereurs et des rois que Dieu distribue les droits au genre humain », l'abbé Martin n'hésite pas à écrire que l'évêque « fait dépendre le droit humain uniquement du pouvoir, que toujours et partout, selon lui, le pouvoir existe par lui-même, et qu'enfin toujours et partout la société est esclave du pouvoir ». On ne saurait mieux compliquer et déformer la pensée d'Augustin. Que signifie en effet ce texte? Uniquement ceci, que le pouvoir législatif, tout comme le pouvoir exécutif

vient de Dieu et que les princes de ce monde, en l'exerçant, ne sont que les instruments de la Providence.

b) Jugeant ailleurs la politique d'Augustin à l'égard des hérétiques, M. l'abbé Martin prétend que cette politique n'a jamais varié et a toujours été favorable à la répression. Il lui suffisait pourtant de lire la lettre 93 et les *Rétractations*, II, 5, pour se convaincre du contraire. Il est vrai que M. Martin, qui n'a pas lu ces textes, reproche aux Bénédictins! (p. 221) d'avoir parlé légèrement de la tolérance d'Augustin, par suite d'une information défectueuse. Le reproche est savoureux. Nous nous devons de le noter.

**Martroy.** — *La répression du Donatisme.* Paris, 1912.

Le livre de M. Martroy est le relevé minutieux des mesures prises par les pouvoirs publics, de Constantin à Honorius, pour désarmer, affaiblir et détruire l'hérésie donatiste. Les œuvres d'Augustin en constituent avec le code Théodosien et les Canons des Conciles d'Afrique la source principale. C'est dire combien il est utile pour l'étude politique du grand docteur. Non seulement il éclaire d'un jour tout nouveau certaines phrases obscures de la correspondance et des traités de controverse, mais il montre la part active d'Augustin dans la répression de l'hérésie.

Nous lui devons, à ce double titre, une particulière reconnaissance.

**Paul Monceaux.** — *Saint Augustin et la guerre, dans l'Église et le droit de guerre.* Paris, 1913; 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1916.

L'article de M. Monceaux comprend trois parties : 1) ouvrages et circonstances où Augustin a parlé de la guerre ; 2) Synthèse de la doctrine de saint Augustin sur la guerre ; 3) Examen critique de la doctrine de saint Augustin sur la guerre.

Il a la concision et la netteté d'un article de propagande. Mais il se distingue par des qualités plus précieuses encore :

l'étendue et la sûreté de la documentation, un sens très averti de la critique des textes, un jugement plein de finesse dans la discussion des idées. Il est difficile de faire un tableau plus précis et plus vivant des idées d'Augustin. On peut seulement rêver de le faire plus complet.

Un certain nombre de textes ont, en effet, échappé à M. Paul Monceaux. Il dit par exemple que saint Augustin n'a commencé à parler de la guerre qu'en 397, dans le *Contra Faustum*. Or nous trouvons un texte assez important sur la guerre dans le *de Libero arbitrio*. Il unifie les causes de la guerre dans la recherche des biens de ce monde et ne dit mot des causes politiques et des causes morales exposées dans le *de Civitate Dei*. Il n'a pas noté davantage la théorie des traités, des alliances, des lendemains de guerre. Il a reconstruit logiquement la doctrine d'Augustin. Il n'en a pas montré l'élaboration progressive. Il n'a pas essayé enfin d'en discerner les éléments cicéroniens.

Mais l'essentiel de cette doctrine se trouve dans son analyse. On ne saurait parler des idées du grand évêque sans la consulter longuement et sans s'inspirer de ses hautes et rares qualités.

Pierre Batiffol (M<sup>sr</sup>). — *Le catholicisme de saint Augustin*. Paris, 1920.

Ce livre occupe une place de choix dans l'*Histoire des origines du Catholicisme* que l'éminent prélat est en train d'écrire. Deux autres ouvrages l'ont précédé : « *l'Eglise naissante et le Catholicisme* », « *la Paix constantinienne et le catholicisme*. » D'autres le suivront. Il n'est donc qu'une étape dans l'étude de la pensée catholique. Mais cette pensée est celle d'Augustin. Ample, profonde, irrésistible, elle a marqué de traits immortels la doctrine de la chrétienté. Aussi l'auteur s'arrête-t-il longtemps à l'analyser. Son enquête ne porte d'ailleurs que sur un point de cette pensée : la théorie de l'Église. Or comme saint Augustin a exposé progressivement cette théorie (unité, sainteté,

catholicité de l'Église) dans sa polémique contre les Donatistes, M<sup>sr</sup> Batiffol, qui suit pas à pas le développement de son argumentation, est amené à étudier parallèlement le problème théologique qui a sollicité son intelligence et le problème politique qui a angoissé son cœur.

Il l'a fait en historien averti et scrupuleux, au cours de trois longs chapitres (pp. 125-348) ; et, le premier, a su marquer avec précision les étapes successives que saint Augustin a parcourues avant de se rallier à la répression. Mais il ne s'est pas intéressé au chemin douloureux que l'évêque a suivi, aux débats intérieurs qui ont déchiré sa conscience, à la sensibilité souffrante et, à certaines heures exaspérée, qui a fini par commander l'idée. Le psychologue s'est effacé derrière le savant. Uniquement préoccupé de faits et de doctrine, M<sup>sr</sup> Batiffol a jugé inutile de peindre l'âme d'Augustin.

Cela n'enlève rien — reconnaissons-le — à l'intérêt et à la haute valeur de l'ouvrage. L'attitude de saint Augustin à l'égard des lois de répression, n'a que la valeur et l'importance d'un épisode dans le conflit religieux. Elle n'a au fond intéressé M<sup>sr</sup> Batiffol que dans la mesure où elle s'apparentait avec la théorie générale des rapports de l'Église et de l'État. Le savant théologien profite de la Conférence de 411 pour condenser les idées de saint Augustin sur l'Église et résumer ses vues sur l'État. Ce résumé, nous le connaissons déjà : c'est celui du Père Portalie. Il est bien court et bien insuffisant. Mais ces épithètes ne sont pas une critique. Nous comprenons très bien qu'un ouvrage de pure théologie ne se surcharge pas de théories qui n'ont aucune raison d'entrer dans les développements.

**Paul Monceaux.** — *Saint Augustin et le Donatisme*. Tome VII de l'*Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*. Paris, 1923.

Le savant ouvrage de M. Paul Monceaux est à la fois, comme l'indique son titre, une étude historique et une étude littéraire. L'auteur y allie sans effort les méthodes les plus rigoureuses de la science aux finesse les plus pénétrantes de la critique.

C'est plaisir de le voir se jouer au milieu des dates, des textes, des inscriptions, sans rien perdre de sa haute élégance. Le volume qui nous intéresse se distingue entre tous par cet art difficile de rendre la science attrayante, en l'habillant de la plus simple et la plus seyante des littératures. Saint Augustin, il est vrai, méritait un tel honneur. Il fut, à sa manière et pour son temps, un érudit et un lettré de première grandeur, et c'est dans la polémique donatiste que sa science et son art ont donné leur pleine mesure.

M. Paul Monceaux distingue dans cette polémique cinq périodes. Elle fut d'abord locale (393-395); elle gagna ensuite le diocèse d'Hippone (395-400); elle s'étendit enfin dans toute l'Afrique (400-405). Sur ce vaste terrain elle changea de caractère. L'édit d'union est promulgué. Saint Augustin devient plus incisif, plus pressant; il sent venir la victoire (405-411). La victoire arrive (Conférence de 411). Le polémiste n'a plus devant lui que des groupes épars et désarmés; il adopte de nouveaux procédés de combat (de 411 à sa mort).

Les écrits d'Augustin, note M. Paul Monceaux, s'encadrent dans ces périodes et se différencient comme elles. Le ton s'élève, la discussion se perfectionne, les arguments se précisent à mesure que la polémique s'élargit. L'éminent professeur a dressé le tableau chronologique des traités, des sermons, des lettres, et fait l'étude critique la plus avisée des circonstances qui les ont fait naître, des problèmes dogmatiques qu'ils soulèvent, des qualités littéraires qui s'y manifestent. Saint Augustin s'y est montré écrivain vigoureux, polémiste puissant, apôtre infatigable, politique habile et subtil. M. Paul Monceaux a enregistré avec beaucoup de sagacité les deux formes qu'a revêtues cette habileté : le respect enveloppé de tendresse pour la conscience de l'adversaire, et plus tard la mise au compte de l'État, et non de l'Église, des poursuites contre l'hérésie. M. Monceaux ne s'étend pas beaucoup sur la législation qui ordonnait ces poursuites. Il l'avait étudiée longuement au tome IV de son ouvrage *Le Donatisme*. Il s'étend moins encore sur les théories qu'a élaborées saint Augustin pour la légitimer. Ces théories

n'occupent, il est vrai, qu'une place restreinte dans les écrits du grand évêque. Elles ne montrent qu'une face, et la moins importante, de la polémique; surtout, elles ne présentent aucun intérêt littéraire proprement dit. M. Monceaux les a étudiées, mais comme une note marginale de la doctrine. L'intérêt du débat, pour lui, comme pour Augustin, était ailleurs. Mais son étude a ceci de précieux qu'elle montre, palpitant sous les textes, le cœur passionné et souffrant du saint évêque, et fait pressentir tout ce qu'une analyse, même limitée aux textes politiques du débat, peut découvrir de coins de conscience insoupçonnés, de pensées originales et profondes.

\*

\*\*

Si nous jetons maintenant un coup d'œil d'ensemble sur l'étude critique que nous venons de faire, nous remarquons que trois ouvrages seulement, ceux de MM. Dubief, Schilling et Martin, ont abordé l'étude directe et globale de la doctrine politique d'Augustin. Les autres se sont contentés d'exposer un ou plusieurs points de cette doctrine. Ces points sont, on l'a vu, presque toujours les mêmes. Sortons-en la théorie de la loi ébauchée par M. Cunningham, la question de la patrie, de l'enseignement et de l'armée, analysées en partie par M. G. Boissier, le problème de la guerre, fortement étudié par M. P. Monceaux, les généralités de M. l'abbé Fleury, du Père Portalié, de M<sup>sr</sup> Batiffol, nous voyons apparaître fatidiquement, dans tous les ouvrages, les deux questions des rapports de l'Église et de l'État et de la liberté de conscience. Ces deux questions elles-mêmes sont présentées sous des angles très différents. Bayle et Voltaire les exposent en polémistes; les prélats du dix-septième siècle, en canonistes; Villemain, en orateur; Janet, en moraliste; Mirbt, en érudit; Poujoulat et l'abbé Flottes, en apologistes; M<sup>sr</sup> Duchesne, M. Martroy et Dom Leclercq, en historiens; M<sup>sr</sup> Batiffol, en théologien; M. Paul Monceaux, en critique littéraire. Presque aucun de ces écrivains n'en a envisagé le côté politique proprement dit. Il nous a paru utile de combler cette

lacune. Et comme les études globales, elles-mêmes, avaient des vides nombreux, nous avons estimé que la littérature et l'histoire pouvaient avoir peu de chose, si l'on veut, mais quelque chose, tout de même, à gagner à une analyse renouvelée, plus fouillée, plus étendue et plus méthodique de la pensée de saint Augustin.

---

## DEUXIÈME SECTION

### LES SOURCES

Dans son ouvrage de *Doctrina christiana*, écrit pour l'éducation des clercs, saint Augustin préconise en ces termes l'utilisation intelligente des auteurs païens :

« Si les philosophes, et principalement les Platoniciens, ont parfois déposé dans leurs écrits quelques vérités conformes à notre foi, il est hors de doute qu'au lieu de les rejeter nous devons les leur ravir, comme à d'injustes possesseurs, et les tourner à notre usage... A côté de fictions superstitieuses, de fables, de fardeaux onéreux et vains que chacun de nous doit fuir et détester, en sortant de la société païenne pour entrer sous la conduite du Christ, ne renferment-elles pas des méthodes intellectuelles singulièrement aptes à l'usage de la vérité, des préceptes moraux très utiles, et des enseignements d'une grande vérité sur le culte du Dieu unique... Nous sera-t-il défendu d'accepter ces institutions humaines, accommodées aux besoins de notre vie sociale, dont nous ne pouvons nous passer, et de les convertir en usages chrétiens?...

« N'est-ce pas là ce qu'ont fait nos plus illustres fidèles, Cyprien notre éloquent et bienheureux martyr, Lactance, Victorinus, Optat et Hilaire, et tant d'autres parmi les Grecs<sup>1</sup>. »

Saint Augustin a constamment pratiqué lui-même ce qu'il enseigne à ses clercs. Son œuvre, qu'on peut considérer comme la somme des connaissances humaines au quatrième siècle, est pleine de la philosophie et de l'histoire antiques. Aussi s'est-on ingénié, au dix-neuvième siècle surtout, à découvrir dans cette philosophie quelques-unes des sources de sa doctrine. Deux Allemands, Karl Frich et Dräsche<sup>2</sup>, ont analysé à ce point de

1. De *Doctrina christiana*, II, 40, 60.

2. *Die Quellen Augustins im VIII. Buche seiner Schrift : De Civitate Dei.*

vue le *de Civitate Dei*; Bestmann<sup>1</sup>, Grandgeorge<sup>2</sup>, Jules Martin<sup>3</sup>, André Martin<sup>4</sup>, Laesche<sup>5</sup>, Bigg<sup>6</sup>, ont recherché les sources platoniciennes de sa doctrine philosophique et théologique. Loofs<sup>7</sup>, Harnack<sup>8</sup>, Schwane<sup>9</sup>, Schaff<sup>10</sup>, Reuter<sup>11</sup>, ont relevé les origines scripturaires de ses théories morales et dogmatiques. Margival<sup>12</sup> et Alfarié<sup>13</sup> ont cherché les sources manichéennes de sa conception du mal et de la liberté.

Aucun travail de ce genre n'a été fait pour la doctrine politique. Nous avons, dans la faible mesure de nos moyens, entrepris de le tenter.

#### a) Sources manichéennes.

C'est en 373, dans sa dix-neuvième année, qu'Augustin devint le disciple de Manès. Il le resta neuf ans<sup>14</sup>. « Pendant cette période, dit-il, j'étais séduit et séducteur. J'étais trompé et je trompais les autres par les illusions de mille passions dérégées : en public, par les sciences que l'on nomme libérales; en secret, sous le faux nom de religion; d'un côté, dominé par l'orgueil, de l'autre, par la superstition, partout par la vanité<sup>15</sup>. » De dix-neuf ans à vingt-huit ans, c'est l'âge des convictions sinon très assises du moins très ardentes « *adulescentis animus, cupidus veri, superbus et garrulus*<sup>16</sup> » dit saint Augustin de lui-

1. *Qua ratione Augustinus notiones philosophiae graecae ad dogmata anthropologica describenda adhibuerit*. Erlangen, 1877.
2. *Saint Augustin et le Néoplatonisme*. Paris, 1896.
3. *Saint Augustin* (dans la collection : les Grands philosophes). Paris, 1901.
4. *Philosophia sancti Augustini*. Angers, 1667.
5. *De Augustino plotinizante*. Iéna, 1880.
6. *The christian platonist of Alexandria*. Londres, 1886.
7. *Leitfaden zum Studium der Dogmengeschichte*. Halle, 1893.
8. *Précis d'histoire des dogmes*, trad. Choisy. Paris, 1893.
9. *Histoire des dogmes*, trad. Degert. Paris, 1902.
10. *A religious Encyclopedia*. Édimbourg, 1883.
11. *August. studien*. Gotha, 1887.
12. *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, t. IV (1899) p. 447.
13. *Évolution intellectuelle de saint Augustin*. Paris, 1918.
14. *De Moribus Manichaeorum*, xix.
15. *Confessions*, IV, 1.
16. *De Utilitate credendi*, 1, 2.

même, à propos de cette partie de sa vie. L'explication du monde par le dualisme éternel du Bien et du Mal, séduit son esprit par sa simplicité. Dans l'impuissance où il se trouve de se représenter une substance spirituelle, il est heureux d'avoir trouvé un système qui ramène tout à des phénomènes matériels<sup>1</sup>. Passionné pour les sciences naturelles, il va de confiance à ceux qui lui assurent que la nature n'a pas de secrets. Avidé de plaisirs, enfin, il est enchanté de ce déterminisme élégant qui supprime la liberté et rejette la responsabilité de tous les crimes sur un principe étranger<sup>2</sup>. Il pleurera plus tard sur ses erreurs. Mais ses larmes ne pourront pas tout effacer. On a beau se libérer de ses idées de jeunesse, elles laissent toujours une empreinte au fond de l'âme; et cette empreinte est d'autant plus durable que cette âme a plus lutté pour les défendre<sup>3</sup>, et plus douloureusement souffert pour les abandonner.

Or, cette empreinte nous paraît nettement marquée :

1) *dans la conception que se fait saint Augustin de la Cité de Dieu.* Il l'oppose à la cité de Satan; et c'est bien là l'idée manichéenne des deux puissances qui se disputent le Monde. Augustin la corrige en n'accordant au Mal ni l'éternité ni l'influence du Bien, et surtout en affirmant que l'homme reste libre de lui résister. Mais cette mise au point ne l'empêche pas de voir dans la vie, sous toutes ses formes, morale, sociale, politique, un combat perpétuel entre les principes ennemis. Cette vue sera le fond et, pour ainsi dire, l'âme de sa doctrine.

2) *dans la théorie de l'Église.*

L'Église ne se confond certes pas avec la Cité de Dieu. Mais elle en est la manifestation la plus directe et la plus visible. Elle est la cité du bien, tandis que les royaumes de ce monde sont la cité du mal<sup>4</sup>. Elle voisine avec eux, mais comme Jérusalem

1. *Confess.*, IV, 34...; V, 8...; VII, 4.

2. *Confess.*, V, 10... « *Adhuc enim mihi videbatur non esse nos qui peccamus* ».

3. *De dono perseverantiae*, XX, 53 « *miserrima et furiosissima loquacitate* ».

4. *Enarrat.* in *Psalm.*, 64, 3.

saalem avec Babylone<sup>1</sup>, c'est-à-dire dans le souci permanent de ne se laisser ni corrompre ni conquérir. Elle ne les fuit ni ne les suspecte. Mais pour éviter de se compromettre à leur contact, elle les laisse libres de s'organiser à leur gré et refuse toute participation à leur gouvernement. Son seul but est d'extirper le mal des sociétés humaines et il lui suffit, pour mener à bien cette grande œuvre, qu'on la laisse libre de dispenser son enseignement et d'exercer son action<sup>2</sup>.

3) *dans la critique de la politique romaine.*

L'histoire romaine n'est qu'un chapitre de la lutte des deux cités. On peut y suivre page par page les combats héroïques de l'esprit du mal et de l'esprit du bien. « *Omnes dii gentium daemonia* » (Ps. 94, 4). Les dieux qui ont enseigné tant d'erreurs et inspiré tant de crimes aux Romains n'étaient que des démons déguisés. « De prétendus sages, écrit saint Augustin, ont cru habile de tromper le peuple dans sa religion et ainsi d'imiter aussi bien que d'honorer ces démons qui ont un singulier plaisir à tromper. Et, de même que les démons ne peuvent être maîtres que de ceux qu'ils ont réussi à tromper, de même aussi les hommes politiques, non pas sages, mais semblables aux démons, abusant de la religion, persuadaient aux peuples ce qu'ils regardaient eux-mêmes comme mensonge, enchaînant ainsi la société civile pour la soumettre à leur domination<sup>3</sup> ». Aussi bien « les maux qu'ont soufferts les Romains avant la venue du Christ, ne viennent que de leurs dieux<sup>4</sup> ».

Il est vrai qu'en présence de ces méfaits de Satan<sup>5</sup>, Dieu ne restait pas inactif. Il suscitait, au sein même de ces misères politiques et de ces détresses morales, un petit nombre d'hommes de noble conscience et de haute vertu : Régulus, Scévola, Caton, Scipion et leur confiait le soin de sauver la

1. *Enarratio in Psalm.*, 61, 6; cf. in *Psalm.*, 86; 6, 7.

2. *De Civitate Dei*, XIX, 12.

3. *Ibid.*, IV, 31; cf. IX, 23.

4. *Ibid.*, II, 3.

5. *Ibid.*, II, 17; III, 17; III, 31; II, 23; II, 4, 5, 6.

nation<sup>1</sup>. C'est à ces ministres de Dieu que Rome a dû l'accroissement merveilleux de son Empire. Cet accroissement, il est vrai, avait un but providentiel. Il préparait le terrain à l'expansion du christianisme et servait de prologue à la victoire décisive de l'Esprit du Bien.

4) *dans une théorie occasionnelle de la guerre.*

Elle se trouve dans le *de Civitate Dei* (III, 17; IV, 4, 6, 7). Le manichéisme mettait la guerre au compte de Satan. Saint Augustin, fidèle interprète de la Bible, avait toujours combattu cette thèse. Or, voilà que brusquement, après la prise de Rome par Alarie, il riposte aux païens qui accusent du désastre le christianisme, que toutes les guerres de Rome ont été inspirées par les démons. Il fait ainsi sennes, pour les besoins de sa polémique, les idées qu'il avait tant reprochées à Faustus<sup>2</sup>. Il est vrai, qu'aussitôt la fièvre de la discussion tombée, il revient à sa doctrine traditionnelle.

5) *dans la condamnation du paganisme, du théâtre et de la magie.*

Cette condamnation sans appel, saint Augustin la légitime par toutes sortes de raisons morales et sociales. Mais son argument initial, celui qui a le plus de force à ses yeux, c'est que toutes les manifestations et pratiques du culte païen sont d'inspiration diabolique. S'il demande avec tant d'insistance leur suppression, c'est pour réduire le champ de perversion de l'esprit du mal<sup>3</sup>.

6) *dans la première théorie de la liberté de conscience.*

Saint Augustin a été longtemps hostile à l'intervention du bras séculier. Nous aurons à examiner en détail les raisons de cette hostilité. Or la première se trouve incontestablement

1. *De Civitate Dei*, v, 11, 12, 15.

2. *Contra Faustum*, xx, 73, 74, anno 400.

3. *Epistol.* 185, v, 19. — *De Civitate Dei*, IV, 11; VII, *passim*. — *Sermo* 210, 318. — *Epist.* 138, 18.

dans les neuf années d'erreur, d'hésitations et de doutes qu'il a passées dans le manichéisme. « Que ceux-là se déchainent contre vous, dit-il aux Manichéens, qui ne savent pas au prix de quelles peines on conquiert la vérité... Pour moi, je dois avoir pour vous la même patience que m'ont témoignée mes frères lorsque j'étais aveugle et plein de rage dans vos doctrines<sup>1</sup>. »

#### b) Sources platoniciennes.

Au moment où saint Augustin enseignait la rhétorique à Milan, un homme « monstre de vaine gloire<sup>2</sup> » lui remit « plusieurs livres platoniciens traduits du grec en latin<sup>3</sup> ». Ces livres allumèrent chez lui un enthousiasme qui ne s'est jamais éteint. Il nous raconte dans les *Confessions* qu'ils lui ont dévoilé la vérité et la grandeur du spiritualisme<sup>4</sup>. Ses premiers ouvrages sont pleins des idées de Platon et fourmillent d'éloges<sup>5</sup> sur sa doctrine. Il écrira dans le *de Vera religione* : « *pau-  
cis mutatis christiani fierent*<sup>6</sup> », et dans le *de Civitate Dei* : « Tous ces philosophes (les Platoniciens), qui ont les mêmes sentiments et les mêmes doctrines sur Dieu, nous les préférons de beaucoup aux autres et nous avouons qu'ils se rapprochent davantage de nous<sup>7</sup> »... « Le sage », « le vertueux », « l'admirable<sup>8</sup> » Platon, sont des expressions courantes sous sa plume. Et l'on peut être assuré qu'elles traduisent la reconnaissance autant que l'admiration. Il avoue<sup>9</sup>, en effet, sans ambages, qu'il a utilisé souvent, pour son plus grand profit, les doctrines de l'Académie : non qu'il les ait lues dans leur texte — il nous a dit lui-même qu'il connaissait trop peu de grec<sup>10</sup> — mais il en

1. *Contra Epist. Fundamenti*, III, 9, anno 397.

2. *Confess.*, VII, 9.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, VII, 10, 14, 15.

5. *Epist.*, 1181, 20-34.

6. *De Vera religione*, XII.

7. *De Civitate Dei*, VIII, 9.

8. *Ibid.*, VIII, 21.

9. *Retract.*, I, III, 2.

10. *De Trinitate*, III, 1.

a pris connaissance dans les traductions de Victorinus et d'Apulée, et surtout dans les adaptations de Cicéron. C'est par le *de Republica* et le *de Legibus*, par exemple, qu'il a eu quelques aperçus de la politique platonicienne. Mais si nous en croyons les rares allusions<sup>1</sup> qu'il y fait dans ses écrits, il semble bien qu'il s'y est peu intéressé et s'en est moins encore inspiré. Et pourtant, si l'on compare sa doctrine politique à celle du « Maître », on y trouve bon nombre de traits communs. Leur manière et leurs conclusions sont fort différentes. Mais leurs principes fondamentaux sont identiques. Elles ont le même but et les mêmes sommets. Ces sommets, où se rencontrent toujours les grands esprits, sont les grandes idées lumineuses, sur l'origine des choses, l'ordre de l'univers, les règles souveraines de la vie, que le génie de Platon a émises et que ses disciples de la Moyenne et surtout de la Nouvelle Académie ont si largement vulgarisées. C'est à ce fond platonicien que saint Augustin a puisé, non seulement pour donner une armature philosophique à sa théologie, mais pour fournir des assises solides à sa politique. Il le rectifiera, le complétera, l'élargira aux lumières de la foi et de l'Écriture. Mais ce fond sera toujours la trame secrète de sa pensée.

C'est ainsi qu'au point de vue politique il en a extrait :

1. *La théorie du Dieu unique, source de toute existence et de tout pouvoir.*

« J'y ai lu, écrit-il, parlant des livres de Platon, qu'au commencement était le Verbe, que le Verbe était Dieu, et que rien n'existe qui n'ait sa vie en lui, qu'il est la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde<sup>2</sup>. »

2. *La théorie de la Raison souveraine, principe de la Justice et de la Loi.*

« Faites attention seulement, écrit-il à Dioscorus, que Cicé-

1. Deux seulement. Une à « la République », de *Civitate Dei*, II, 5. — L'autre aux « Lois », de *Civitate Dei*, VIII, 13.

2. *Confess.*, VII, 9.

ron nous montre et nous prouve péremptoirement que Platon établissait le souverain Bien de l'homme, le principe des choses et la certitude du raisonnement, non dans la sagesse humaine, mais dans une sagesse divine, au flambeau de laquelle celle des hommes vient s'allumer, c'est-à-dire dans la sagesse immuable et dans la vérité permanente toujours égale à elle-même<sup>1</sup> ».

Il écrira plus tard dans le *de Civitate Dei* : « Plotin, exposant le sentiment de Platon, enseigne que l'âme raisonnable ne reconnaît point de nature supérieure à elle-même, sinon celle de Dieu, créateur du monde et duquel elle a reçu l'existence. Elle en reçoit sa félicité et la lumière de l'intelligence pour comprendre la vérité<sup>2</sup> ».

### 3. La théorie de la Providence, souveraine régulatrice des événements.

« Je reconnus, dit Augustin, après la lecture des ouvrages platoniciens, que tout a sa convenance particulière, non seulement de lieu mais de temps, parce que les espaces de temps passés ou à venir ne sauraient ni passer ni venir sans l'action de votre permanence<sup>3</sup>. »

Dès les premiers jours de sa conversion, en 386, alors que son esprit était sous le charme des doctrines platoniciennes, il écrit : « Aucun événement heureux ou malheureux n'arrive qui n'ait sa raison d'être et son accord dans l'ensemble des choses. Cette vérité proclamée par les oracles de la sagesse la plus féconde, la philosophie à laquelle je vous convie permet de la démontrer à ses vrais amis<sup>4</sup> ». Aux yeux d'Augustin, le plus éloquent de ces oracles, c'est Plotin. Il l'entendra encore trente ans plus tard. « Parlant de la Providence, écrit-il dans le *de Civitate Dei*, Plotin disciple de Platon, prouve par la beauté des fleurs et des feuilles, qu'elle s'étend depuis le Dieu suprême,

1. *Épist.* 118, 20.

2. *De Civitate Dei*, x, 2.

3. *Confessions*, vii, 15.

4. *Contra Academicos*, I, 1, cf. *de Ordine*, I, 1.

boration sur le terrain mixte de la morale, 312 ; c) La prééminence de l'Église, 322.

DEUXIÈME PARTIE. — Les services que l'État doit rendre à l'Église :

§ 1. — Ce ne sont pas des services d'argent, 324.

§ 2. — C'est la protection contre tous les ennemis du christianisme, 330.

a) La question païenne, 331.

b) La question juive, 345.

c) La question donatiste, 352.

## CHAPITRE VII

L'influence de la doctrine politique de saint Augustin.....	410
I. Vue générale sur l'influence de saint Augustin.....	410
II. L'influence des idées politiques de saint Augustin à propos, tout particulièrement :	
1° Des devoirs de l'autorité.....	414
2° De l'attitude des citoyens devant la loi.....	416
3° De la guerre.....	417
4° Des rapports du spirituel et du temporel.....	427
5° De la prééminence de l'Église.....	432
6° De la liberté de conscience.....	444
CONCLUSION.....	457
INDEX DES NOMS PROPRES.....	471
TABLE.....	



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

